



535 rue Lefrançois  
Rosemère (Québec)  
J7A 4R5  
450 621-6720  
[externat.qc.ca](http://externat.qc.ca)

## PROCÉDURES DE REMBOURSEMENT DÉPART D'UN ÉLÈVE EN COURS D'ANNÉE

À L'INTENTION DES PARENTS

FÉVRIER 2018

# PROCÉDURES DE REMBOURSEMENT DÉPART D'UN ÉLÈVE EN COURS D'ANNÉE

## 1. FRAIS DE SCOLARITÉ

### Frais d'inscription

Montant de 200 \$ non remboursable

### Frais de scolarité

Frais calculés au prorata du nombre de jours de fréquentation scolaire

### Frais pour profil

De la rentrée au 31 janvier :      remboursement de la moitié des frais  
Après le 31 janvier :              aucun remboursement

## 2. FRAIS DE SERVICES ACCESSOIRES OBLIGATOIRES

- Agenda
- Assurance accidents
- Documentation
- Frais associés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications
- Matériel obligatoire fourni par l'école

De la rentrée au 31 janvier :      remboursement de la moitié des frais  
Après le 31 janvier :              aucun remboursement

## 3. FRAIS DE TRANSPORT

De la rentrée au 31 janvier :      remboursement de la moitié des frais  
Après le 31 janvier :              aucun remboursement